N°30-3518 N°

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies ou extraits d'actes ou décisions judidiaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHEQUES	TAXE
	500

DEPOT	DATE	SALAIRES
1998 D 2779	10 FEV. 1998 Vol. 1998 P N° 1376	100

600 F.

	PUBLICATION
	EDDi ~~REPR~~
DU 18 DECEMBRE 1997 ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION : LE PLEIN CIEL CAB/ CPTE 27	

Compta N°21844

"RESIDENCE PLEIN CIEL"

61-61bis rue Hippolyte Kahn

69100 VILLEURBANNE

ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT
Le Dix Huit Décembre
Maître Jean-Noël KINTZIG, notaire,
Membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à SAINT LAURENT DE MURE, 77, avenue Jean Moulin,

A REÇU le présent acte authentique à la requête de la personne ci-après identifiée :

IDENTIFICATION DE LA PARTIE REQUÉRANTE

La société dénommée **"STIM BÂTIR"**, société anonyme au capital de 100.000.000 francs dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 150, route de la Reine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le N°B 562 091 546 (N° de gestion LYON 95B00775),

Représentée par :

Mr Jean-Jacques BLET, Chef du service Logement, domicilié à LYON (69003) 1, Bd Vivier Merle, agissant aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Mr MALGRAS, Directeur Régional dont l'original est demeuré annexé au document d'information en date de ce jour.

Mr Christian MALGRAS agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délégation de pouvoirs en date à BOULOGNE du 7 Février 1995, déposée aux minutes de Me LEUFFLEN, notaire à LYON, suivant acte en date du 1° Mars 1995,

Par Mr Claude DURRANDE Président du Conseil d'Administration de ladite société, nommé à cette fonction par décision du Conseil d'Administration en date du 19 Juin 1991, et Mr Olivier DA CUNHA, Directeur Général de la Société STIM BÂTIR, nommé à cette fonction par décision du Conseil d'Administration en date du 15 Décembre 1994.

ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le présent état descriptif de division s'applique à un ensemble immobilier en cours d'édification sur le territoire de la commune de **VILLEURBANNE** (Rhône) 61-61bis, rue Hippolyte Kahn, à l'angle des rues Hippolyte Kahn et Anatole France,

Figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

SECTION	NUMÉRO	LIEUDIT	CONTENANCE
I	939	Rue Hippolyte Kahn	5a 64ca

L'ensemble immobilier sera composé d'un bâtiment unique édifié sur deux niveaux de sous-sol, d'un rez-de-chaussée et sept étages.

Comprenant :

- Au deuxième sous-sol : 13 boxes à usage de garage, trois parkings et un parking handicapés, voies de circulation, cages d'escaliers,

- Au premier sous-sol : 13 boxes à usage de garage, un parking handicapés, voies de circulation, cages d'escaliers,

. au rez-de-chaussée :

. un appartement T2', un appartement T2, un appartement T3 et 30 caves, local transformateur EDF, cage d'escalier, local poubelles, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au premier étage :

. deux appartements T2, un appartement T3 et deux appartements T4, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au deuxième étage :

. un appartement T2, deux appartements T3 et deux appartements T4, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au troisième étage :

. un appartement T2, deux appartements T3 et deux appartements T4, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au quatrième étage :

. trois appartements T3 et un appartement T4, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au cinquième étage :

. un appartement T3 et deux appartements T4, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au sixième étage :

. un appartement T2 et deux appartements T4, dégagement cage d'escalier et cage d'ascenseur,

- au septième étage :

. un appartement T2, un appartement T3 et un appartement T4, dégagement, cage d'escalier et cage d'ascenseur,

Le terrain sera aménagé sous forme de trois jardins privatifs rattachés aux appartements de rez-de-chaussée.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Le terrain sur lequel l'ensemble immobilier ci-dessus décrit est en cours d'édification, appartient à la société STIM BATIR par suite des faits et actes suivants

- **Acquisition par la société BÂTIR** :

Le terrain sur lequel l'ensemble immobilier ci-dessus décrit est en cours d'édification, a été acquis par la société dénommée "BÂTIR", société anonyme au capital de 65.000.000 Frs. dont le siège social était à SEDEQUIN (Nord), 126 rue Carnot, immatriculée au RCS de LILLE sous le N°B 456 504 513, de :

1° - Mme BILLAT Lucette Augustine, demeurant à BOULOGNE (Hts de seine) 33, rue Anna Jacquin, née à VILLEURBANNE (Rhône) le 25 Novembre 1922, contractuellement séparée de biens de Mr MARTIAL Jacques André Gabriel, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me JAMAR, Notaire à PARIS le 30 Octobre 1963,

2° - Mr BILLAT Raymond Antoine, demeurant à OYTIER SAINT OBLAS (Isère) né à VILLEURBANNE (Rhône) le 18 Mai 1924, époux de Mme LACOUR Simone Marie, avec qui il est marié sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union civile célébrée à la Mairie de VILLEURBANNE (Rhône), le 19 Août 1966,

3° - Mme BILLAT Denise Henriette, demeurant à VILLEURBANNE (Rhône) 7 rue Victor Subit, née à VILLEURBANNE (Rhône) le 10 Mai 1926, épouse de Mr BARAT Joseph Jean, avec qui elle est mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me GENEVES Notaire à L'ARBRESLE le 12 Juillet 1947, préalable à leur union civile célébrée à la Mairie de VILLEURBANNE (Rhône), le 16 Juillet 1947,

4° - Mr BILLAT Pierre Jacques, demeurant à VILLEURBANNE (Rhône) 78, rue Hippolyte Kahn, né à VILLEURBANNE (Rhône), le 5 Mai 1932, époux de Mme PENEZ Jeannine Antoinette Louise, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me GUILLAUME, Notaire à VILLEURBANNE en date du 10 Avril 1956, préalable à leur union civile célébrée à la Mairie de VILLEURBANNE (Rhône), le 12 Avril 1956,

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Claude ARFI, notaire à BRON et par Me Alain GUERIN, notaire à VILLEURBANNE le 14 Janvier 1991,

moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Audit acte, le vendeur a fait les déclarations habituelles en pareille matière, et notamment que les biens vendus étaient francs et libres de toute inscription quelconque de son chef.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au 3° bureau des hypothèques de LYON le 6 Mars 1991 volume 91P N°2450.

- Absorption de la société "BÂTIR" par la société "STIM BÂTIR" :

Ce tènement est entré dans l'actif social de la Société STIM BÂTIR par suite de l'apport qui lui en a été fait par la société "BÂTIR SA", société anonyme au capital de 100.000.000 Frs dont le siège est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) immeuble "Le Levant", 305, avenue Le Jour se Lève, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N°B 456 504 513, aux termes d'un traité de fusion établi suivant acte sous seing privé en date à BOULOGNE du 10 Mai 1995, devenu définitif par suite des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés "BÂTIR" et "STIM BÂTIR" en date du 29 Juin 1995 déposé avec reconnaissance d'écriture et de signature aux minutes de Me André PONE, notaire à PARIS, suivant acte reçu par lui le 29 Juin 1995.

La transmission de l'immeuble sus-désigné au profit de la société STIM BÂTIR a été constatée aux termes d'un acte reçu par Me PONE, notaire sus-nommé, le 29 Juin 1995 déposé le 26 Juillet 1995 et publié au 3° bureau des hypothèques de LYON le 31 Juillet 1995 volume 95P N°6834.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ ANTÉRIEURE

Antérieurement, cet immeuble appartenait aux consorts BILLAT, par suite des faits et actes suivants :

1) Partage du 28 Février 1960

Ce bien immobilier appartenait en propre à Mme CERNIAUT Anna Yvonne veuve de Mr BILLAT Pierre Joseph, ci-après nommée, par suite de l'attribution qui lui en avait été faite avec d'autres biens, aux termes d'un acte reçu par Me René CHAUVIN, notaire à L'ARBRESLE, le 28 Février 1960, contenant partage entre elle

et ses enfants, tous sus-nommés, tant des biens dépendant de la communauté de biens ayant existée entre elle et son défunt époux, Mr BILLAT Pierre Joseph, que de la succession dudit Mr BILLAT.

Ce partage a été fait sous les charges et conditions ordinaires en pareille matière et moyennant le paiement d'une soulte mise à la charge de Mr BILLAT Pierre Jacques, payé comptant et quittancé dans l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au 3° bureau des hypothèques de LYON le 12 Mai 1960 volume 2978 N°4005.

2) Décès de Mme CERNIAUT veuve BILLAT

Mme CERNIAUT Anna Yvonne, en son vivant retraitée, née à LYON (3°) le 29 Avril 1901, veuve de Mr BILLAT Pierre Joseph, demeurant à VILLEURBANNE (Rhône) 51, rue Hippolyte Kahn, est décédé le 16 Novembre 1989,

En présence d'un testament olographe en date du 6 Avril 1973 aux termes duquel elle a institué pour légataire de la quotité disponible, Mme Denise BILLAT épouse de Mr BARAT, sus-nommée, suivi d'un codicille en date du 11 Octobre 1978 relatif à l'attribution de sa maison et d'un codicille en date du 13 Mars 1981 relatif au rapport à sa succession des parts de la SA BILLAT, donnés à Mr Pierre BILLAT.

Les orignaux de ce testament et des deux codicilles ont été déposés aux minutes de Me GUERIN, notaire à VILLEURBANNE le 30 janvier 1990,

laissant pour recueillir sa succession, pour seuls héritiers à réserve et de droit, ensuite pour le tout ou chacun divisément pour un quart,

- Mme BILLAT Lucette Augustine, épouse de Mr MARTIAL,
- Mr BILLAT Raymond Antoine,
- Mme BILLAT Denise Henriette, épouse de Mr RABAT,
- Mr BILLAT Pierre Jacques,

ses quatre enfants issus de son union avec son conjoint prédécédé, Mr BILLAT Pierre Joseph, tous sus-nommés.

Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Me GUERIN, notaire sus-nommé, le 30 janvier 1990.

L'attestation immobilière dressée ensuite de ce décès a été établie par ledit Me GUERIN le 14 Janvier 1991. Une copie authentique de cet acte a été publiée au 3° bureau des hypothèques de LYON le 4 Février 1991 volume 91P N°1269.

SERVITUDES ET MITOYENNETÉS

Sans objet.

DÉSIGNATION DES LOTS

L'ensemble immobilier comprendra QUATRE VINGT DOUZE (92) lots privatifs, NUMÉROtés de 1 à 92.

La DÉSIGNATION de ces lots est établie ci-après :

Elle comprend pour chacun d'eux l'indication des parties privatives faisant l'objet d'une propriété exclusive et particulière et une quote part dans la propriété du sol indivis, dans les parties communes et des parties communes spéciales des sous-sols.

Ces quote parts sont indiquées en 10.000°.

Au niveau de sous-sol - 1 :

LOT NUMÉRO UN (1) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 1 au plan du sous sol, d'une superficie de 16,77 m2 environ;

Avec les :

26/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

26/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur

LOT NUMÉRO DEUX (2) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 2 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,12 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur

LOT NUMÉRO TROIS (3) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 3 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,51 m2 environ;

Avec les :

19/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

19/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE (4) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 4 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,12 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO CINQ (5) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 5 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,12 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SIX (6) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 6 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,96 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SEPT (7) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 7 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,59 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO HUIT (8) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 8 au plan du sous sol, d'une superficie de 14,53 m2 environ;

Avec les :

23/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

23/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO NEUF (9) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 9 au plan du sous sol, d'une superficie de 16,09 m2 environ;

Avec les :

25/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

25/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO DIX (10) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 10 au plan du sous sol, d'une superficie de 33,86 m2 environ;

Avec les :

53/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

53/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

66/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO ONZE (11) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 11 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,50 m2 environ;

Avec les :

19/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

19/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO DOUZE (12) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 12 au plan du sous sol, d'une superficie de 32,47 m2 environ;

Avec les :

51/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

51/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

66/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO TREIZE (13) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 13 au plan du sous sol, d'une superficie de 11,25 m2 environ;

Avec les :

18/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

18/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATORZE (14) :

Un emplacement de stationnement pour véhicule automobile, de type parking adapté aux handicapés, portant le NUMÉRO 14 au plan du sous sol, d'une superficie de 11,00 m2 environ;

Avec les :

9/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

9/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

33/10.000° des charges de l'ascenseur.

Au niveau de sous-sol - 2 :

LOT NUMÉRO QUINZE (15) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 15 au plan du sous sol, d'une superficie de 16,90 m2 environ;

Avec les :

26/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

26/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SEIZE (16) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 16 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,12 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO DIX SEPT (17) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 17 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,51 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO DIX HUIT (18) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 18 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,12 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO DIX NEUF (19) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 19 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,11 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT (20) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 20 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,95 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT ET UN (21) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 21 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,58 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT DEUX (22) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 22 au plan du sous sol, d'une superficie de 14,53 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT TROIS (23) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 23 au plan du sous sol, d'une superficie de 16,09 m2 environ;

Avec les :

25/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

25/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT QUATRE (24) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 24 au plan du sous sol, d'une superficie de 33,86 m2 environ;

Avec les :

52/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

52/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

80/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT CINQ (25) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 25 au plan du sous sol, d'une superficie de 12,50 m2 environ;

Avec les :

20/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

20/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT SIX (26) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 26 au plan du sous sol, d'une superficie de 23,79 m2 environ;

Avec les :

36/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

36/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

80/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT SEPT (27) :

Un emplacement de stationnement pour véhicule automobile, portant le NUMÉRO 27 au plan du sous sol, d'une superficie de 22,00 m2 environ;

Avec les :

17/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

17/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

80/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT HUIT (28) :

Un boxe à usage de garage portant le NUMÉRO 28 au plan du sous sol, d'une superficie de 20,56 m2 environ;

Avec les :

32/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

32/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

80/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO VINGT NEUF (29) :

Un emplacement de stationnement pour véhicule automobile, portant le NUMÉRO 29 au plan du sous sol, d'une superficie de 14,25 m2 environ;

Avec les :

11/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

11/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO TRENTE (30) :

Un emplacement de stationnement pour véhicule automobile, portant le NUMÉRO 30 au plan du sous sol, d'une superficie de 13,67 m2 environ;

Avec les :

11/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

11/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO TRENTE ET UN (31) :

Un emplacement de stationnement pour véhicule automobile, de type parking adapté aux handicapés, portant le NUMÉRO 31 au plan du sous sol, d'une superficie de 11,00 m2 environ;

Avec les :

9/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

9/722° des parties communes spéciales aux sous-sols,

40/10.000° des charges de l'ascenseur.

Niveau 0 - REZ-DE-CHAUSSÉE :

1° - Caves :

LOT NUMÉRO TRENTE DEUX (32) :

Une cave portant le NUMÉRO 1 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,76 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE TROIS (33) :

Une cave portant le NUMÉRO 2 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,75 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE QUATRE (34) :

Une cave portant le NUMÉRO 3 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,27 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE CINQ (35) :

Une cave portant le NUMÉRO 4 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,09 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE SIX (36) :

Une cave portant le NUMÉRO 5 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,13 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE SEPT (37) :

Une cave portant le NUMÉRO 6 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,74 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE HUIT (38) :

Une cave portant le NUMÉRO 7 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,69 m2 environ,

Avec les :

3/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

3/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO TRENTE NEUF (39) :

Une cave portant le NUMÉRO 8 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,92 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE (40) :

Une cave portant le NUMÉRO 9 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE ET UN (41) :

Une cave portant le NUMÉRO 10 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE DEUX (42) :

Une cave portant le NUMÉRO 11 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE TROIS (43) :

Une cave portant le NUMÉRO 12 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE QUATRE (44) :

Une cave portant le NUMÉRO 13 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE CINQ (45) :

Une cave portant le NUMÉRO 14 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE SIX (46) :

Une cave portant le NUMÉRO 15 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,03 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE SEPT (47) :

Une cave portant le NUMÉRO 16 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,93 m2 environ,

Avec les :

3/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

3/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE HUIT (48) :

Une cave portant le NUMÉRO 17 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,68 m2 environ,

Avec les :

3/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

3/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO QUARANTE NEUF (49) :

Une cave portant le NUMÉRO 18 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,74 m2 environ,

Avec les :

3/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

3/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE (50) :

Une cave portant le NUMÉRO 19 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,38 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE ET UN (51) :

Une cave portant le NUMÉRO 20 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,58 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE DEUX (52) :

Une cave portant le NUMÉRO 21 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,58 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE TROIS (53) :

Une cave portant le NUMÉRO 22 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,52 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE QUATRE (54) :

Une cave portant le NUMÉRO 23 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 6,49 m2 environ,

Avec les :

6/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

6/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE CINQ (55) :

Une cave portant le NUMÉRO 24 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,79 m2 environ,

Avec les :

3/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

3/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE SIX (56) :

Une cave portant le NUMÉRO 25 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,48 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE SEPT (57) :

Une cave portant le NUMÉRO 26 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,55 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE HUIT (58) :

Une cave portant le NUMÉRO 27 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,38 m2 environ,

Avec les :

2/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

2/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO CINQUANTE NEUF (59) :

Une cave portant le NUMÉRO 28 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,41 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO SOIXANTE (60) :

Une cave portant le NUMÉRO 29 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 1,65 m2 environ,

Avec les :

1/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

1/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

LOT NUMÉRO SOIXANTE ET UN (61) :

Une cave portant le NUMÉRO 30 au plan du rez de chaussée, d'une surface de 2,75 m2 environ,

Avec les :

3/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

3/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sol,

2° - Appartements :

LOT NUMÉRO SOIXANTE DEUX (62) :

Soit un appartement de type T2' première porte à gauche dans le hall, composé de séjour, kichenette, entrée, chambre, salle de bains, WC, placards, d'une surface habitable de 37,43 m2 environ, portant le NUMÉRO 1 au plan des appartements du niveau 0,

Avec les :

148/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

148/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

LOT NUMÉRO SOIXANTE TROIS (63) :

Soit un appartement de type T3 porte au fonds du hall, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placards, d'une surface habitable de 69,17 m2 environ, portant le NUMÉRO 2 au plan des appartements du niveau 0, avec une terrasse de 6,17 m2 environ, et la jouissance d'un jardin privatif de 39,83 m2 environ.

Avec les :

289/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

289/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

LOT NUMÉRO SOIXANTE QUATRE (64) :

Soit un appartement de type T2 porte au fonds de la coursive de droite à partir du hall, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, rangement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 53,77 m2 environ, portant le NUMÉRO 3 au plan des appartements du niveau 0, avec une terrasse de 7,74 m2 environ, et la jouissance d'un jardin privatif de 54,72 m2 environ.

Avec les :

237/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

237/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

<u>Niveau 1</u> - PREMIER ÉTAGE :

LOT NUMÉRO SOIXANTE CINQ (65) :

Soit un appartement de type T2 porte à gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 48,43 m2 environ, portant le NUMÉRO 4 au plan des appartements du niveau 1, avec un balcon de 6,53 m2 environ,

Avec les :

212/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

212/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

133/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE SIX (66) :

Soit un appartement de type T4 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, d'une surface habitable de 83,38 m2 environ, portant le NUMÉRO 5 au plan des appartements du niveau 1, avec un balcon de 5,37 m2 environ,

Avec les :

345/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

345/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

266/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE SEPT (67) :

Soit un appartement de type T2 première porte à gauche dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 50,14 m2 environ, portant le NUMÉRO 6 au plan des appartements du niveau 1, avec un balcon de 3,69 m2 environ,

Avec les :

208/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

208/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

133/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE HUIT (68) :

Soit un appartement de type T4 porte au fonds de la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 80,68 m2 environ, portant le NUMÉRO 7 au plan des appartements du niveau 1, avec un balcon de 4,36 m2 environ,

Avec les :

333/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

333/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

266/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE NEUF (69) :

Soit un appartement de type T3 porte de droite dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, rangement, d'une surface habitable de 61,61 m2 environ, portant le NUMÉRO 8 au plan des appartements du niveau 1, avec un balcon de 1,80 m2 environ,

Avec les :

253/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

253/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

200/10.000° des charges de l'ascenseur.

Niveau 2 - DEUXIÈME ÉTAGE :

LOT NUMÉRO SOIXANTE DIX (70) :

Soit un appartement de type T3 porte de gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 66,05 m2 environ, portant le NUMÉRO 9 au plan des appartements du niveau 2, avec un balcon de 5,17 m2 environ,

Avec les :

279/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

279/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

234/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE ET ONZE (71) :

Soit un appartement de type T4 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, d'une surface habitable de 83,38 m2 environ, portant le NUMÉRO 10 au plan des appartements du niveau 2, avec un balcon de 5,37 m2 environ,

Avec les :

352/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

352/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

312/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE DOUZE (72) :

Soit un appartement de type T2 première porte à gauche dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 50,14 m2 environ, portant le NUMÉRO 11 au plan des appartements du niveau 2, avec un balcon de 3,69 m2 environ,

Avec les :

212/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

212/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

156/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE TREIZE (73) :

Soit un appartement de type T4 porte au fonds de la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 80,68 m2 environ, portant le NUMÉRO 12 au plan des appartements du niveau 2, avec un balcon de 4,36 m2 environ et un second balcon de 7,17 m2 environ.

Avec les :

346/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

346/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

312/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE QUATORZE (74) :

Soit un appartement de type T3 porte à droite dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, rangement; d'une surface habitable de 61,61 m2 environ, portant le NUMÉRO 13 au plan des appartements du niveau 2, avec un balcon de 4,43 m2 environ.

Avec les :

260/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

260/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

234/10.000° des charges de l'ascenseur.

<u>Niveau 3</u> - TROISIÈME ÉTAGE :

LOT NUMÉRO SOIXANTE QUINZE (75) :

Soit un appartement de type T3 porte de gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 66,05 m2 environ, portant le NUMÉRO 14 au plan des appartements du niveau 3, avec un balcon de 5,17 m2 environ,

Avec les :

285/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

285/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

266/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE SEIZE (76) :

Soit un appartement de type T4 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, d'une surface habitable de 83,38 m2 environ, portant le NUMÉRO 15 au plan des appartements du niveau 3, avec un balcon de 5,37 m2 environ,

Avec les :

358/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

358/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

355/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE DIX SEPT (77) :

Soit un appartement de type T2 première porte à gauche dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 50,14 m2 environ, portant le NUMÉRO 16 au plan des appartements du niveau 3, avec un balcon de 3,69 m2 environ,

Avec les :

216/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

216/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

177/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE DIX HUIT (78) :

Soit un appartement de type T4 porte au fonds de la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 80,68 m2 environ, portant le NUMÉRO 17 au plan des appartements du niveau 3, avec un balcon de 4,36 m2 environ.

Avec les :

346/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

346/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

355/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO SOIXANTE DIX NEUF (79) :

Soit un appartement de type T3 porte à droite dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, rangement; d'une surface habitable de 61,61 m2 environ, portant le NUMÉRO 18 au plan des appartements du niveau 3, avec un balcon de 4,43 m2 environ.

Avec les :

265/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

265/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

266/10.000° des charges de l'ascenseur.

Niveau 4 - QUATRIÈME ÉTAGE :

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT (80) :

Soit un appartement de type T3 porte de gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 66,07 m2 environ, portant le NUMÉRO 19 au plan des appartements du niveau 4, avec un balcon de 5,17 m2 environ,

Avec les :

290/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

290/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

300/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT UN (81) :

Soit un appartement de type T4 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, d'une surface habitable de 83,38 m2 environ, portant le NUMÉRO 20 au plan des appartements du niveau 4, avec un balcon de 5,37 m2 environ,

Avec les :

329/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

329/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

400/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT DEUX (82) :

Soit un appartement de type T3 première porte à gauche dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambrse, dégagement, salle de bains, WC, placard, ragement, d'une surface habitable de 67,77 m2 environ, portant le NUMÉRO 21 au plan des appartements du niveau 4, avec une terrasse de 9,94 m2 environ, et un jardin privatif suspendu 30,51 m2 environ.

Avec les :

314/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

314/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

300/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT TROIS (83) :

Soit un appartement de type T3 porte à droite dans la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, rangement; d'une surface habitable de 61,21 m2 environ, portant le NUMÉRO 22 au plan des appartements du niveau 4, avec un balcon de 4,43 m2 environ.

Avec les :

269/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

269/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

300/10.000° des charges de l'ascenseur.

Niveau 5 - CINQUIÈME ÉTAGE :

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT QUATRE (84) :

Soit un appartement de type T3 porte de gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, d'une surface habitable de 66,05 m2 environ, portant le NUMÉRO 23 au plan des appartements du niveau 5, avec un balcon de 5,17 m2 environ,

Avec les :

295/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

295/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

336/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT CINQ (85) :

Soit un appartement de type T4 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, d'une surface habitable de 87,46 m2 environ, portant le NUMÉRO 24 au plan des appartements du niveau 5, avec une terrasse de 6,62 m2 environ,

Avec les :

390/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

390/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

448/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT SIX (86) :

Soit un appartement de type T4 porte au fonds de la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, ragement, d'une surface habitable de 85,18 m2 environ, portant le NUMÉRO 25 au plan des appartements du niveau 5, avec une terrasse de 9,99 m2 environ.

Avec les :

383/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

383/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

448/10.000° des charges de l'ascenseur.

Niveau 6 - SIXIÈME ÉTAGE :

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT SEPT (87) :

Soit un appartement de type T2 porte de gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, salle de bains, WC, d'une surface habitable de 47,84 m2 environ, portant le NUMÉRO 26 au plan des appartements du niveau 6, avec une terrasse de 18,68 m2 environ,

Avec les :

231/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

231/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

247/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT HUIT (88) :

Soit un appartement de type T4 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, d'une surface habitable de 87,48 m2 environ, portant le NUMÉRO 27 au plan des appartements du niveau 6, avec une terrasse de 6,62 m2 environ.

Avec les :

397/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

397/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

494/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT NEUF (89) :

Soit un appartement de type T4 porte au fonds de la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, placard, ragement, d'une surface habitable de 84,80 m2 environ, portant le NUMÉRO 28 au plan des appartements du niveau 6, avec une terrasse de 9,99 m2 environ.

Avec les :

388/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

388/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

494/10.000° des charges de l'ascenseur.

Niveau 7 - SEPTIÈME ÉTAGE :

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT DIX (90) :

Soit un appartement de type T2 porte de gauche en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, chambre, salle de bains, WC, d'une surface habitable de 47,43 m2 environ, portant le NUMÉRO 29 au plan des appartements du niveau 7, avec un balcon de 9,81 m2 environ,

Avec les :

231/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

231/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

267/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT ONZE (91) :

Soit un appartement de type T3 porte en face de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, dressing; d'une surface habitable de 75,70 m2 environ, portant le NUMÉRO 30 au plan des appartements du niveau 7, avec une terrasse de 9,76 m2 environ, et balcon de 6,62 m2 environ.

Avec les :

369/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

369/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

400/10.000° des charges de l'ascenseur.

LOT NUMÉRO QUATRE VINGT DOUZE (92) :

Soit un appartement de type T4 porte au fonds de la coursive de droite en sortant de l'ascenseur, composé de séjour, cuisine, entrée, trois chambres, dégagement, salle de bains, WC, placard, cellier, d'une surface habitable de 78,33 m2 environ, portant le NUMÉRO 31 au plan des appartements du niveau 7, avec une terrasse de 22,49 m2 environ.

Avec les :

387/10.000° des parties et choses communes générales et du sol,

387/9.278° des parties communes spéciales aux hors-sols,

533/10.000° des charges de l'ascenseur.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CHARGES
COMMUNES GÉNÉRALES ET DU SOL

LOT	DÉSIGNATION	ÉTAGE	SURFACE	TANTIÈMES en 10.000°
01	Garage 1	- 1	16,77	26
02	Garage 2	- 1	13,12	20
03	Garage 3	- 1	12,51	19
04	Garage 4	- 1	13,12	20
05	Garage 5	- 1	13,12	20
06	Garage 6	- 1	12,96	20
07	Garage 7	- 1	12,59	20
08	Garage 8	- 1	14,53	23
09	Garage 9	- 1	16,09	25
10	Garage 10	- 1	33,86	53
11	Garage 11	- 1	12,50	19
12	Garage 12	- 1	32,47	51
13	Garage 13	- 1	11,25	18
14	Parking HDCP	- 1	11,00	9
15	Garage 15	- 2	16,90	26
16	Garage 16	- 2	13,12	20
17	Garage 17	- 2	12,51	20
18	Garage 18	- 2	13,12	20
19	Garage 19	- 2	13,11	20
20	Garage 20	- 2	12,95	20
21	Garage 21	- 2	12,58	20
22	Garage 22	- 2	14,53	20
23	Garage 23	- 2	16,09	25
24	Garage 24	- 2	33,86	52
25	Garage 25	- 2	12,50	20
26	Garage 26	- 2	23,79	36
27	Parking 27	- 2	22,00	17
28	Garage 28	- 2	20,56	32
29	Parking 29	- 2	14,25	11
30	Parking 30	- 2	13,67	11
31	Parking HDCP	- 2	11,00	9
32	Cave 1	0	1,76	1
33	Cave 2	0	1,75	1
34	Cave 3	0	2,27	2
35	Cave 4	0	2,09	2
36	Cave 5	0	2,13	2
37	Cave 6	0	1,74	1
38	Cave 7	0	2,69	3
39	Cave 8	0	1,92	1
40	Cave 9	0	2,03	2
41	Cave 10	0	2,03	2
42	Cave 11	0	2,03	2
43	Cave 12	0	2,03	2
44	Cave 13	0	2,03	2
45	Cave 14	0	2,03	2

LOT	DÉSIGNATION	ÉTAGE	SURFACE	TANTIÈMES en 10.000e
46	Cave 15	0	2,03	2
47	Cave 16	0	2,93	3
48	Cave 17	0	2,68	3
49	Cave 18	0	2,74	3
50	Cave 19	0	2,38	2
51	Cave 20	0	1,58	1
52	Cave 21	0	1,58	1
53	Cave 22	0	1,52	1
54	Cave 23	0	6,49	6
55	Cave 24	0	2,79	3
56	Cave 25	0	2,48	2
57	Cave 26	0	2,55	2
58	Cave 27	0	2,38	2
59	Cave 28	0	1,41	1
60	Cave 29	0	1,65	1
61	Cave 30	0	2,75	3
62	Appartement 1	0	37,43	148
63	Appartement 2	0	69,17	289
64	Appartement 3	0	53,77	237
65	Appartement 4	1	48,43	212
66	Appartement 5	1	83,38	345
67	Appartement 6	1	50,14	208
68	Appartement 7	1	80,68	333
69	Appartement 8	1	61,61	253
70	Appartement 9	2	66,05	279
71	Appartement 10	2	83,38	352
72	Appartement 11	2	50,14	212
73	Appartement 12	2	80,68	346
74	Appartement 13	2	61,61	260
75	Appartement 14	3	66,05	279
76	Appartement 15	3	83,38	358
77	Appartement 16	3	50,14	216
78	Appartement 17	3	80,68	346
79	Appartement 18	3	61,61	265
80	Appartement 19	4	66,07	290
81	Appartement 20	4	83,38	329
82	Appartement 21	4	67,77	314
83	Appartement 22	4	61,21	269
84	Appartement 23	5	66,05	295
85	Appartement 24	5	87,46	390
86	Appartement 25	5	85,18	383
87	Appartement 26	6	47,84	231
88	Appartement 27	6	87,48	397
89	Appartement 28	6	84,80	388
90	Appartement 29	7	47,43	231
91	Appartement 30	7	75,70	369
92	Appartement 31	7	78,33	387

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CHARGES PARTICULIÈRES

LOT	DESIGNATION	ÉTAGE	SURFACE	Sous-sol en 722°	Hors sol en 9278°	Ascenseur 10.000°
01	Garage 1	- 1	16,77	26		33
02	Garage 2	- 1	13,12	20		33
03	Garage 3	- 1	12,51	19		33
04	Garage 4	- 1	13,12	20		33
05	Garage 5	- 1	13,12	20		33
06	Garage 6	- 1	12,96	20		33
07	Garage 7	- 1	12,59	20		33
08	Garage 8	- 1	14,53	23		33
09	Garage 9	- 1	16,09	25		33
10	Garage 10	- 1	33,86	53		66
11	Garage 11	- 1	12,50	19		33
12	Garage 12	- 1	32,47	51		66
13	Garage 13	- 1	11,25	18		33
14	Parking HDCP	- 1	11,00	9		33
15	Garage 15	- 2	16,90	26		40
16	Garage 16	- 2	13,12	20		40
17	Garage 17	- 2	12,51	20		40
18	Garage 18	- 2	13,12	20		40
19	Garage 19	- 2	13,11	20		40
20	Garage 20	- 2	12,95	20		40
21	Garage 21	- 2	12,58	20		40
22	Garage 22	- 2	14,53	20		40
23	Garage 23	- 2	16,09	25		40
24	Garage 24	- 2	33,86	52		80
25	Garage 25	- 2	12,50	20		40
26	Garage 26	- 2	23,79	36		80
27	Parking 27	- 2	22,00	17		80
28	Garage 28	- 2	20,56	32		80
29	Parking 29	- 2	14,25	11		40
30	Parking 30	- 2	13,67	11		40
31	Parking HDCP	- 2	11,00	9		40
32	Cave 1	0	1,76		1	
33	Cave 2	0	1,75		1	
34	Cave 3	0	2,27		2	
35	Cave 4	0	2,09		2	
36	Cave 5	0	2,13		2	
37	Cave 6	0	1,74		1	
38	Cave 7	0	2,69		3	
39	Cave 8	0	1,92		1	
40	Cave 9	0	2,03		2	
41	Cave 10	0	2,03		2	
42	Cave 11	0	2,03		2	
43	Cave 12	0	2,03		2	
44	Cave 13	0	2,03		2	
45	Cave 14	0	2,03		2	

LOT	DESIGNATION	ETAGE	SURFACE	Sous-sol en 722°	Hors sol en 9278°	Ascenseur 10.000°
46	Cave 15	0	2,03		2	
47	Cave 16	0	2,93		3	
48	Cave 17	0	2,68		3	
49	Cave 18	0	2,74		3	
50	Cave 19	0	2,38		2	
51	Cave 20	0	1,58		1	
52	Cave 21	0	1,58		1	
53	Cave 22	0	1,52		1	
54	Cave 23	0	6,49		6	
55	Cave 24	0	2,79		3	
56	Cave 25	0	2,48		2	
57	Cave 26	0	2,55		2	
58	Cave 27	0	2,38		2	
59	Cave 28	0	1,41		1	
60	Cave 29	0	1,65		1	
61	Cave 30	0	2,75		3	
62	Appartement 1	0	37,43		148	
63	Appartement 2	0	69,17		289	
64	Appartement 3	0	53,77		237	
65	Appartement 4	1	48,43		212	133
66	Appartement 5	1	83,38		345	266
67	Appartement 6	1	50,14		208	133
68	Appartement 7	1	80,68		333	266
69	Appartement 8	1	61,61		253	200
70	Appartement 9	2	66,05		279	234
71	Appartement 10	2	83,38		352	312
72	Appartement 11	2	50,14		212	156
73	Appartement 12	2	80,68		346	312
74	Appartement 13	2	61,61		260	234
75	Appartement 14	3	66,05		285	266
76	Appartement 15	3	83,38		358	355
77	Appartement 16	3	50,14		216	177
78	Appartement 17	3	80,68		346	355
79	Appartement 18	3	61,61		265	266
80	Appartement 19	4	66,07		290	300
81	Appartement 20	4	83,38		329	400
82	Appartement 21	4	67,77		314	300
83	Appartement 22	4	61,21		269	300
84	Appartement 23	5	66,05		295	336
85	Appartement 24	5	87,46		390	448
86	Appartement 25	5	85,18		383	448
87	Appartement 26	6	47,84		231	247
88	Appartement 27	6	87,48		397	494
89	Appartement 28	6	84,80		388	494
90	Appartement 29	7	47,43		231	267
91	Appartement 30	7	75,70		369	400
92	Appartement 31	7	78,33		387	533

PUBLICITÉ FONCIÈRE

Le présent état descriptif de division sera publié à la conservation des hypothèques compétente par les soins du notaire soussigné dans les délais légaux.

PLANS ET NOTICES DESCRIPTIVES

Sont demeurés ci-annexés après mention, les plans ci-après :
. Plan de situation,
. Plan cadastral,
. Plan de masse,
. Plan niveau - 2,
. Plan niveau - 1,
. Plan niveau 0,
. Plan niveau 1,
. Plan niveau 2,
. Plan niveau 3,
. Plan niveau 4,
. Plan niveau 5,
. Plan niveau 6,
. Plan niveau 7,
. Plan façade NORD,
. Plan façade OUEST,
. Plan façade EST,
. Plan façade SUD,
. Plan coupe AA
. Plan coupe BB;

La notice descriptive est demeurée annexée au règlement de copropriété en date de ce jour.

DONT ACTE SUR VINGT CINQ PAGES

FAIT ET PASSE A SAINT LAURENT DE MURE (Rhône),
En l'Office notarial,
Les AN, Mois et Jour susdits,
Et après lecture faite, le comparant a signé ainsi que le Notaire.

Acte établi sur 25 Pages/Rôles, comprenant :
...renvois.
...blancs barrés.
...lignes en blanc bâtonnées.
...lignes écrites bâtonnées.
...nombres rayés.
...mots rayés nuls.

Le soussigné Me KINTZIG Notaire à SAINT LAURENT DE MURE (Rh) certifie :

1° - La présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à la copie authentique destinée à recevoir la mention de publicité foncière, contenant 26 pages, et approuve : ni renvoi ni mot nul ;

2° - que l'identité complète des parties dénommées au présent document telle qu'elle figure en suite de leurs noms ou dénomination lui a été régulièrement justifiée par production de savoir la S.A STIM BATIR, des pièces relatives à sa constitution

27